

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 octobre 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2016.
3. Avis de motion d'un règlement pour le Plan d'urbanisme, remplaçant les règlements numéros 210 et 90-1.
4. Avis de motion pour un règlement de zonage, remplaçant les règlements de zonage numéro 211 et 90-2.
5. Avis de motion pour un règlement de lotissement, remplaçant les règlements de lotissement numéros 212 et 90-3.
6. Avis de motion pour un règlement de construction, remplaçant les règlements de construction numéros 213 et 90-4.
7. Avis de motion pour un règlement sur les permis et certificats, remplaçant les règlements numéros 214 et 90-5.
8. Avis de motion pour un règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural.
9. Avis de motion pour un règlement sur les usages conditionnels.
10. Avis de motion pour un règlement sur les dérogations mineures, remplaçant les règlements numéros 216 et 90-7.
11. Adoption du second projet du règlement de zonage numéro 2016-08, remplaçant les règlements de zonage numéros 211 et 90-2.
12. Adoption du second projet du règlement de lotissement numéro 2016-09, remplaçant les règlements de lotissement numéros 212 et 90-3.
13. Adoption du second projet du règlement sur les usages conditionnels.
14. Avis de motion pour un règlement instaurant un programme de subvention pour les couches en coton.
15. Gratte à neige pour le tracteur.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Réalisation de la démarche municipalité Amie des aînés.
18. Nomination d'une élue responsable des questions familiales (RQF)
19. Adoption d'un budget pour la production de la démarche MADA.
20. Rencontre d'information pour la récupération du plastique agricole.
21. Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2016-2017.
22. Atelier de formation sur les ressources humaines.
23. Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses.
24. Aide financière à la Coop de Solidarité Laurierville.
25. Ajout d'une préposée au service de garde.
26. Demande d'ORAPÉ pour une aide financière pour les collations scolaires et la Fête de Noël.
27. Don en mémoire des décès de M. Jean-Jacques Bergeron et Mme Georgette Paquet.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.
30. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2016.
31. Varia. (afficheur de vitesse)
32. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2016-260

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2016-261

Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2016.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 septembre 2016, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement sur le Plan d'urbanisme, remplaçant le règlement numéro 210 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-1 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Mme Suzy Bellerose, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement concernant un Plan d'urbanisme, afin de remplacer le règlement du Plan d'urbanisme numéro 210 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-1 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Avis de motion pour un règlement de zonage, remplaçant le règlement numéro 211 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-2 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

M. Luc Côté, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement de zonage, afin de remplacer le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-2 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Avis de motion pour un règlement de lotissement, remplaçant le règlement numéro 212 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-3 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Mme Julie Bernard, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement de lotissement, afin de remplacer le règlement de lotissement numéro 212 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-3 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Avis de motion pour un règlement de construction, remplaçant le règlement numéro 213 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-4 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement de construction, afin de remplacer le règlement de construction numéro 213 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-4 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Avis de motion pour un règlement sur les permis et certificats, remplaçant le règlement numéro 214 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-5 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

M. Martin Samson, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement sur les permis et certificats, afin de remplacer le règlement sur les permis et certificats numéro 214 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-5 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Avis de motion pour un règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural (PIIA).

M. Daniel Fortin, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural (PIIA).

Avis de motion pour un règlement sur les usages conditionnels.

Mme Suzy Bellerose, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement sur les usages conditionnels.

Avis de motion pour un règlement sur les dérogations mineures, remplaçant le règlement numéro 216 de l'ex municipalité du Village de Laurierville, et le règlement numéro 90-7 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Mme Julie Bernard, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un règlement sur les dérogations mineures, afin de remplacer le règlement sur les dérogations mineures numéro 216 l'ex municipalité du village de Laurierville, et numéro 90-7 de l'ex municipalité de Ste-Julie.

Résolution : 2016-262

Adoption du second projet du règlement de zonage numéro 2016-08.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'adopter le second projet du règlement de zonage numéro 2016-08, visant à remplacer les règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et numéro 90-2 de l'ex municipalité de la Paroisse de Ste-Julie.

Que ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté le 6 septembre 2016.

Qu'une copie du second projet de règlement numéro 2016-08 est disponible pour consultation au bureau municipal.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

Adoptée

Résolution : 2016-263

Adoption du second projet du règlement de lotissement numéro 2016-09.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'adopter le second projet du règlement de lotissement numéro 2016-09, visant à remplacer les règlements de lotissement numéro 212 de l'ex municipalité du village de Laurierville et numéro 90-3 de l'ex municipalité de la Paroisse de Ste-Julie.

Que ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté le 6 septembre 2016.

Qu'une copie du second projet de règlement numéro 2016-09 est disponible pour consultation au bureau municipal.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

Adoptée

Résolution : 2016-264

Adoption du second projet du règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14, relatif aux maisons mobiles.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'adopter le second projet du règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14, relativement aux maisons mobiles.

Que ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté le 6 septembre 2016.

Qu'une copie du second projet de règlement numéro 2016-14 est disponible pour consultation au bureau municipal.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

Adoptée

Avis de motion pour un règlement instaurant un programme d'aide financière pour les couches de coton.

Mme Julie Bernard, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un règlement pour instaurer un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches de coton.

Résolution : 2016-265

Achat d'une gratte à neige pour le tracteur.

Attendu que le déneigement des cours de l'édifice municipal, de la caserne, de la station de pompage et du Pavillon récréatif sera effectué dorénavant, et ce, jusqu'à avis contraire, par l'inspecteur en voirie, M. François Gingras;

Attendu que la municipalité ne possède pas de gratte à neige pour le déneigement des cours susmentionnées;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Métal Pless inc., pour la fourniture d'une gratte à neige modèle REVM1036-16, laquelle est de 10 pieds de largeur par 3 pieds de hauteur, avec 2 oreilles hydrauliques de 3 pieds, pour une largeur maximale de 16 pieds, au prix de 10 000 \$, taxes non incluses.

Que Métal Pless inc. fournit également l'attelage 3 points et les boyaux pour le branchement de la gratte à neige au tracteur, au coût de 800 \$, taxes non incluses.

Que M. François Gingras est autorisé à faire l'achat d'un bloc de raccordement pour la gratte à neige, au coût de 300 \$, taxes non incluses.

Que le coût total de la gratte à neige est donc de 11 100 \$, taxes non incluses.

Que cette dépense est payée à même le budget de fonctionnement de l'année 2016.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Intervention de Mme Florence Plante concernant l'application du règlement sur les nuisances de la municipalité.

- Le directeur général effectuera un suivi de la demande de Mme Plante.

Intervention de M. Charles-Henri Boucher sur les travaux prévus sur le Chemin de la Grosse-Ile.

- Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que les travaux de réfection prévus en 2016 sur le Chemin de la Grosse-Ile, ne pourront se réaliser en 2016, car la municipalité est toujours en attente de la réponse du ministère des Transports, pour une aide financière dans le cadre du programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL). Les travaux sont donc reportés au printemps 2017.

Résolution : 2016-266

Réalisation de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Considérant l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

Considérant que la première édition de la démarche MADA, adoptée le 1^{er} octobre 2012, s'est terminée le 31 décembre 2015;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville juge à propos de réaliser une mise à jour de la démarche Municipalité Amie des Aînés, et ce, dans un délai de 18 mois.

Adoptée

Résolution : 2016-267

Nomination d'une élue responsable des questions familiales (RQF).

Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des aînés;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville désigne Mme Julie Bernard, conseillère, responsable des questions familiales (RQF) et de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales incluant le volet MADA, d'assurer la présidence du comité Familles-Aînés et d'assurer, au nom du conseil, du bon développement ou du suivi de la démarche MADA.

Adoptée

Résolution : 2016-268

Adoption d'un budget pour la production de la démarche MADA.

Considérant l'importance de réaliser une mise à jour de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA);

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville attribue un budget de 7 538 \$ pour la mise à jour de la démarche MADA, dont 5 250 \$ provient d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille.

Que le budget de 7 538 \$ sera réparti sur une période n'excédant pas 18 mois et que Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisir et en développement local, soit désignée pour la coordination du projet.

Adoptée

Résolution : 2016-269

Rencontre d'information pour la récupération du plastique agricole.

Attendu que le conseil municipal désire mettre en place un service de récupération du plastique agricole, d'ici la fin du mois de novembre prochain, pour une première cueillette au début de janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, a organisé une soirée d'information, le lundi 17 octobre prochain à 19h30, à la salle municipale.

Qu'une lettre d'invitation soit acheminée à chaque agriculteur qui utilise du plastique agricole sur le territoire de la municipalité.

Que copie de l'invitation soit également publiée dans le journal Le Poliquin du 14 octobre prochain.

Qu'un représentant de Services Sanitaires Denis Fortier inc., entreprise chargée de la cueillette des plastiques agricoles, sera également présent pour répondre aux questions des agriculteurs présents à la soirée d'information.

Adoptée

Résolution : 2016-270

Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2016-2017.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2016-2017, et ce, au prix de 1 250.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2016-271

Atelier de formation sur les ressources humaines.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer au 4^e atelier de formation sur 5 concernant les ressources humaines pour les gestionnaires des municipalités, intitulé « La communication et l'encadrement des employés, pour une meilleure ambiance au travail! », le mardi 18 octobre prochain de 13h15 à 16h15, au bureau de la MRC de l'Érable à Plessisville.

Que la formation est offert par Cameron Ressources Humaines, et le coût d'inscription est de 135 \$ par participant, incluant la documentation.

Que le coût d'inscription et les frais de déplacement sont défrayés par la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2016-272

Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2016-2017, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.
- Rue Grenier, de l'édifice municipal (140) à la station d'essence (156).

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2016-273

Aide financière à la Coop Solidarité de Laurierville.

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 2013-252, adoptée le 1^{er} octobre 2013, la municipalité s'est engagée à verser un montant de 2 000 \$ par année, pendant 5 ans, à la Coop Solidarité de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Coop Solidarité de Laurierville pour l'année 2016, représentant le 3^e versement annuel de 2 000.00 \$ sur 5.

Adoptée

Résolution : 2016-274

Ajout d'une préposée au service de garde.

Attendu que le nombre d'inscription, au service de garde municipal en milieu scolaire, a augmenté considérablement depuis le début de la présente année scolaire, particulièrement les mardis, mercredis et jeudis en après-midi;

Attendu que le nombre d'enfants présents en après-midi, lors des journées susmentionnées dépasse régulièrement la vingtaine;

Attendu que le nombre d'enfant maximal pour une préposée, selon l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, est de 20 enfants;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'ajouter une préposée pour le service de garde municipal en milieu scolaire, les mardis, mercredis et jeudis en après-midi, soit de 15h00 à 16h30 environ.

Que ce conseil accepte la candidature de Mme Suzanne Turcotte, laquelle occupe le poste de préposée au service de garde le midi à l'École Ste-Julie pour la Commission scolaire des Bois-Francs.

Que Mme Turcotte débutera son travail au service de garde municipal en milieu scolaire, le mardi 4 octobre 2016.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

Adoptée

Résolution : 2016-275

Demande d'aide financière d'ORAPÉ pour les collations scolaires et la Fête de Noël.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 180.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2016-2017, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire et du secondaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Que le service consiste à donner à chaque enfant admissible (2 à Laurierville), une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

Que la municipalité accepte également de verser à ORAPÉ un montant de 100 \$, dans le cadre de la Fête de Noël que l'organisme organise pour ses membres, lesquels sont des familles à faible revenu qui demeurent dans la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2016-276

Don en mémoire des décès de M. Jean-Jacques Bergeron et Mme Georgette Paquet.

Attendu que M. Jean-Jacques Bergeron, décédé le 29 août 2016, a occupé le poste de conseiller municipal de novembre 1989 à octobre 2001;

Attendu que M. Bergeron a également occupé le poste de président du Comité d'embellissement durant plusieurs années au début des années 1990;

Attendu que sa conjointe, Mme Georgette Paquet, décédée le 7 septembre 2016, a également contribué au Comité d'embellissement de la municipalité durant plusieurs années;

Attendu que les marques de sympathies peuvent se témoigner par un don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un don de 100 \$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, en mémoire de M. Jean-Jacques Bergeron et Mme Georgette Paquet.

Adoptée

Correspondance.

- Invitation de la part d'Hydro-Québec Mauricie et Centre-du-Québec à une rencontre d'information et d'échanges pour les maires et directeurs généraux, le vendredi 21 octobre à Drummondville.

Il est possible que le directeur général participe à cette rencontre.

- Réception de la part de la MRC de l'Érable, des statistiques concernant les nouveaux arrivants pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016. Au total, les municipalités de la MRC ont accueilli 171 personnes, dont 2 pour Laurierville. Le directeur général mentionne que quelques résidences se sont vendus à Laurierville pendant la période susmentionnée, mais comme les acheteurs proviennent de municipalités de la MRC de l'Érable, ces derniers ne sont pas comptabilisés.
- Lettre du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, accordant une contribution financière maximale de 18 000 \$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Invitation du directeur général de la MRC de l'Érable, M. Rick Lavergne, à une rencontre sur la possibilité de regrouper les OMH à l'échelle des MRC, laquelle est prévu le 5 octobre prochain à 19h00 au bureau de la MRC.

Le maire et le directeur général participeront à cette rencontre, ainsi que le président du conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, M. François Goulet, la directrice générale de l'OMH, Mme Claire Gosselin, ainsi que M. Claude Poulin, représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.

- Dépôt de la part de Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisir et développement local, d'un résumé sur les principales actions et activités réalisées au cours de sa première année de travail à la municipalité de Laurierville.
- Invitation de la part de Pipeline St-Laurent à un exercice d'intervention, le 13 octobre prochain à St-Marc-sur-Richelieu.

Aucune délégation à cet exercice.

- Lettre de Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure à la MRC de l'Érable, sur l'avancement des travaux dans le cadre du programme RIRL. Les travaux prévus en 2016, ne pourront se réaliser comme prévu, attendu que le ministère des Transports n'a toujours pas approuvé la demande d'aide financière de la municipalité. Les travaux prévus sur le chemin de la Grosse-Ile en 2016, sont donc reportés au printemps 2017.
- Offre de formation de PG Solutions sur les nouveautés du logiciel comptable.

Résolution : 2016-277

Formation PG Solutions.

Il est résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à s'inscrire, s'il y a lieu, à la formation annuelle offerte par PG Solutions, sur les nouveautés développées au cours de la dernière année sur les différents modules du logiciel comptable.

Que le directeur général mentionne qu'il est déjà inscrit à une autre formation, offerte par l'ADMQ, à la même date, et qu'il est en attente de la confirmation de la tenue de cette formation, qu'advenant une annulation de cette formation, il pourra participer à la formation de PG Solutions.

Que la formation se déroule le 20 octobre prochain à Québec.

Que le coût d'inscription au montant de 395 \$, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements sont défrayés par la municipalité.

Adoptée

- Lettre de Revenu Québec sur les modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles, possiblement à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Offre de formation de sécurité par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM).

Résolution : 2016-278

Formation APSAM.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser M. François Gingras, inspecteur en voirie, de participer à une formation offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM), intitulée « formation de sécurité : travaux publics et de construction ».

Que la formation se déroule à Fortierville, les 30 novembre, 1^{er} décembre, 7 et 8 décembre prochain.

Que le coût d'inscription au montant de 300 \$, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements sont défrayés par la municipalité.

Adoptée

Liste des comptes.

Hydro-Québec : Service de la caserne du 26/07 au 22/09/2016	330.21
Hydro-Québec : Service de la biblio du 26/07 au 22/09/2016	131.15
Hydro-Québec : Service du garage du 27/07 au 23/09/2016	238.89
Hydro-Québec : Service pompes Scott du 27/07 au 23/09/2016	62.04
Hydro-Québec : Service croix Scott du 27/07 au 23/09 /2016	73.58
Hydro-Québec : Service station de pompage du 21 juil. au 19 sept..	1 008.47
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour septembre.	1 061.60
Hydro-Québec : Service système septique commun.	83.65
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	592.79
Croix Bleue : Ass. collectives d'octobre 2016	1,734.05
REMQ : Régime-retraite de septembre 2016	1,156.54
Receveur Gén. Canada : Remises fédérales pour septembre	1,606.76
Ministre du Revenu : Remises provinciales pour septembre	4,180.97
Employés municipaux : Salaire employés municip. en oct. (estimé)	11,789.83
Ministre des Finances : 2 ^e ver. Sécurité publique	49,085.00
MRC de l'Érable : Honoraires Vertisoft et formation Réjean	160.37
Petite Caisse : Déplacement, service de garde, poste et nettoyage nappe	239.55
Centre-du-Québec sans fil : Frais annuel cotisation bibliothèque	120.00
Claire Gosselin : Frais déplacement octobre 2016	80.00
Orapé : Cueillette mois de septembre 2016	265.60
Buropro : Achat livres bibliothèque	332.05
Mégaburo : Matériels bureau	154.67
Médias Transcontinental : avis public de consultation	306.99
Distribution Manzak : Matériels édifice municipal	34.49
Municipalité d'Inverness : Loisirs collectifs – part Laurierville	5,000.00
Vivaco : Diesel, matériels édifice, garage	610.66
Garage Agricole Charest : Pièces tondeuse AGCO	479.89
Champoux Machineries : Pièces tracteur	1,092.26
Les Entreprises Lévisiennes : Pavage des accotements ave Prov..	9,193.60
Danovar : Réparation station de pompes	574.88
Protecto-Sol 2014 : Nettoyage de fosse commune	2,644.40
Claude Joyal : Pièces tracteur PUMA	50.02
EMP inc. : Travaux voirie av. Provencher + voyage sable	12,604.14
Réjean Gingras : Frais congrès FQM.	723.57
Marc Simoneau : Frais congrès FQM.	927.95
Suzy Bellerose : Frais congrès FQM.	682.41

Les Entreprises Lévisiennes inc. : Travaux de pavage.	219 207.50
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer en octobre.	61.21
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2016, 3 ^e vers. de 3.	1 874.00
Environnex : Analyse de l'eau pour septembre.	139.81
Xérox Canada ltée : Service pour octobre.	137.07
Bell Canada : Service pour octobre.	362.12
Bell Mobilité : Service pour octobre.	73.26
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	13 629.38
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation 2 luminaires de rues.	187.64
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour code municipal.	77.70
Métal Pless inc. : Gratte à neige pour tracteur.	12 417.30
Fonds de l'information foncière : Avis de mutations de septembre.	20.00

Résolution : 2016-279

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 septembre 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 283 310.45 \$, et des déboursés au montant de 978 297.55 \$, laissant un solde en caisse de 447 642.96 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2016, les revenus et dépenses au 30 septembre 2015.

Varia.

Résolution : 2016-280

Achat d'un afficheur de vitesse solaire.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, à faire l'achat d'un afficheur de vitesse radar alimenté par l'énergie solaire, dans le cadre du projet d'aménagement d'un corridor sécuritaire sur une partie de la route Provencher, lequel bénéficie d'une aide financière maximale de 5 000 \$ du fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable.

Que le coût de l'afficheur de vitesse est de 5 553.29 \$, taxes et transport inclus.

Adoptée

Résolution : 2016-281

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier